

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°065/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 mai 2026** Date d'affichage : **21 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 20 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints
Jean-Pierre THOMAS, France-Marie JOSSERAND, Myriam BERAUD, Margot MERLE, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Catherine REBATEL à Marie-Dominique DUBOIS DENEL

Absents :

Gilles DELASSUS, Mikhaël VON BRASCH

Myriam BERAUD a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	15
PRESENTS	:	12
VOTANTS	:	13

OBJET : CLUB BRIANCON ESCALADE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations d'intérêt local ou dont les actions se situent sur le territoire communal, peuvent bénéficier d'une subvention de fonctionnement ou pour une action particulière, sur présentation d'un dossier détaillé.

Le Club Briançon Escalade intervient sur le mur d'escalade de Pré Chabert pour l'encadrement de sorties scolaires et l'entretien du mur. A ce titre, l'association sollicite une subvention à hauteur de 1 050€.

VU l'enveloppe globale votée au Budget Primitif 2026 d'un montant de 60 000€ ;

AR Prefecture

005-210500799-20260520-065_2026-DE
Reçu le 21/05/2026

VU la délibération n°012/2026 du 25 février 2026 attribuant les subventions aux associations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ATTRIBUE au Club Briançon Escalade une subvention à hauteur de 1 050€.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance,

Myriam BERAUD

A blue ink signature, appearing to be 'Myriam BERAUD', is written over the name.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr